

## Les ressorts administratifs du haut Moyen Âge : *conditae et vicariae* (8<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> s.)

Élisabeth Zadora-Rio  
UMR 7324 CITERES-LAT  
2010

Les sources écrites du haut Moyen Âge attestent l'existence de subdivisions administratives intermédiaires entre le *pagus* et la *villa*, désignées en Touraine d'abord par le terme de *condita*, puis, à partir des années 840, par celui de *vicaria* (traduit par viguerie). Elles apparaissent principalement dans les formules de localisation des biens fonciers dans un système de référence spatiale hiérarchisée à trois degrés (*in pago illo, in condita illa, in villa illa*), attesté pour la première fois vers le milieu du 8<sup>e</sup> s. dans les Formules de Tours, recueil de formulaires destiné à aider les scribes dans la rédaction des documents. Il reste utilisé jusqu'à la fin du 10<sup>e</sup> s., à ceci près que la *condita* est remplacée par la *vicaria* à partir des années 840 : entre la fin du 8<sup>e</sup> s. et la fin du 10<sup>e</sup> s., un quart environ des lieux mentionnés dans les actes sont localisés dans une *condita* ou une *vicaria*.

### Les chefs-lieux

Dans le *pagus* de Tours, dont le territoire correspond approximativement à celui de la cité antique des Turons, 21 chefs-lieux de vigueries sont attestés. Il s'agit d'Abilly, Amboise, Betz-le-Château, Bléré, Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-sur-Choisille, Chinon, Dolus, Esvres, Genillé, L'Île-Bouchard, Loches, Luynes (appelé autrefois Maillé), Montlouis-sur-Loire, Mosnes, Mougon (dans la commune de Crouzilles), Neuvy-le-Roi, Pont-de-Ruan, Saunay, Sonzay, auxquels il faut ajouter le siège de la *vicaria Anguliacensis*, non localisé, mais que les sources permettent de situer à proximité de la Brenne, petit affluent en rive droite de la Loire. Deux autres chefs lieux de vigueries, appartenant l'un au *pagus* d'Angers (Channay-sur-Lathan) et l'autre au *pagus* de Poitiers (Braye-sous-Faye), se trouvent sur le territoire actuel de l'Indre-et-Loire, ce qui porte le total à 23 (carte 1). Le réseau des vigueries n'était pas figé et on trouve

des traces incontestables de transformations : ainsi la *villa* de Bléré, localisée dans le *pagus* de Blois et la *condita* de Pontlevoy en 818, est attestée comme chef-lieu de *vicaria* dans le *pagus* de Tours en 940 (carte 1). La question se pose également pour certains chefs-lieux si rapprochés qu'on peut douter de leur contemporanéité. C'est le cas de Mougon et de L'Île-Bouchard, qui ne sont distants que de 3,5 km. La viguerie de Mougon est mentionnée à trois reprises entre 968 et 975, tandis que celle de L'Île-Bouchard est attestée à deux reprises entre 982 et 988. Sans doute faut-il y voir les deux chefs-lieux successifs du même ressort administratif, Mougon s'effaçant au profit de l'agglomération castrale voisine.

Les vigueries sont très inégalement attestées en nombre d'actes comme en durée (carte 2). Onze vigueries sur 23 ne sont connues que par une unique mention, ce qui interdit toute évaluation de leur durée. Huit ont été pérennisées au moins pendant une génération. Certaines, qui ne sont attestées que dans deux à cinq actes, comme celles de Chambourg, de Channay-sur-Lathan, d'Esvres, de Montlouis, ont eu une durée au moins égale à un siècle ou un siècle et demi. Par rapport à celles-ci, la viguerie de Chinon, qui est la plus citée en Touraine avec 19 occurrences, est attestée sur une durée relativement courte, de l'ordre d'un demi-siècle. C'est le cas également du seul siège de viguerie qui ait disparu, celui d'*Anguliacensis*, qui est mentionné à deux reprises à 58 ans d'intervalle (ZADORA-RIO 2008 : 90-94).

### Les ressorts administratifs

On admet habituellement que le *pagus*, la *condita* ou *vicaria* et la *villa* constituent des territoires emboîtés, mais la situation apparaît souvent plus complexe et les chevauchements sont loin d'être rares.

Certaines vigueries s'étendaient sur deux ou trois

*pagi*. La viguerie de Chinon comprenait ainsi des lieux situés dans le *pagus* de Poitiers et dans celui d'Angers. La viguerie d'Ingrandes, dont le chef-lieu était situé dans le *pagus* de Poitiers, s'étendait dans le *pagus* de Tours : la *villa* Nocearius (Noyers, dans la commune de Nouâtre) est localisée dans le *pagus* de Tours et la viguerie d'Ingrandes vers 985.

Certaines *villae* appartenaient à deux vigueries, voire à deux *pagi*. La *villa* de Han, mentionnée à plusieurs reprises au cours des deux dernières décennies du 10<sup>e</sup> s., est localisée tantôt dans le *pagus* de Poitiers et dans la *vicaria* de Loudun, tantôt dans le *pagus* de Tours et la *vicaria* de Chinon, et dans un cas, de façon encore plus explicite, "en partie dans le *pagus* de Tours et la viguerie de Chinon et en partie dans le *pagus* de Poitiers et la viguerie de Loudun". Si la viguerie de Chinon au 10<sup>e</sup> s. relevait certainement des comtes de Blois, celle de Loudun était dans la mouvance des comtes d'Anjou, qui possédaient dès 973-975 des bénéfices importants en Loudunois.

Dans l'analyse de la répartition des chefs-lieux de vigueries, il faut certainement tenir compte de l'imbrication des possessions des comtes de Blois et des comtes d'Anjou au 10<sup>e</sup> s. Les comtes de Blois ont empiété sur l'Anjou en prenant possession du

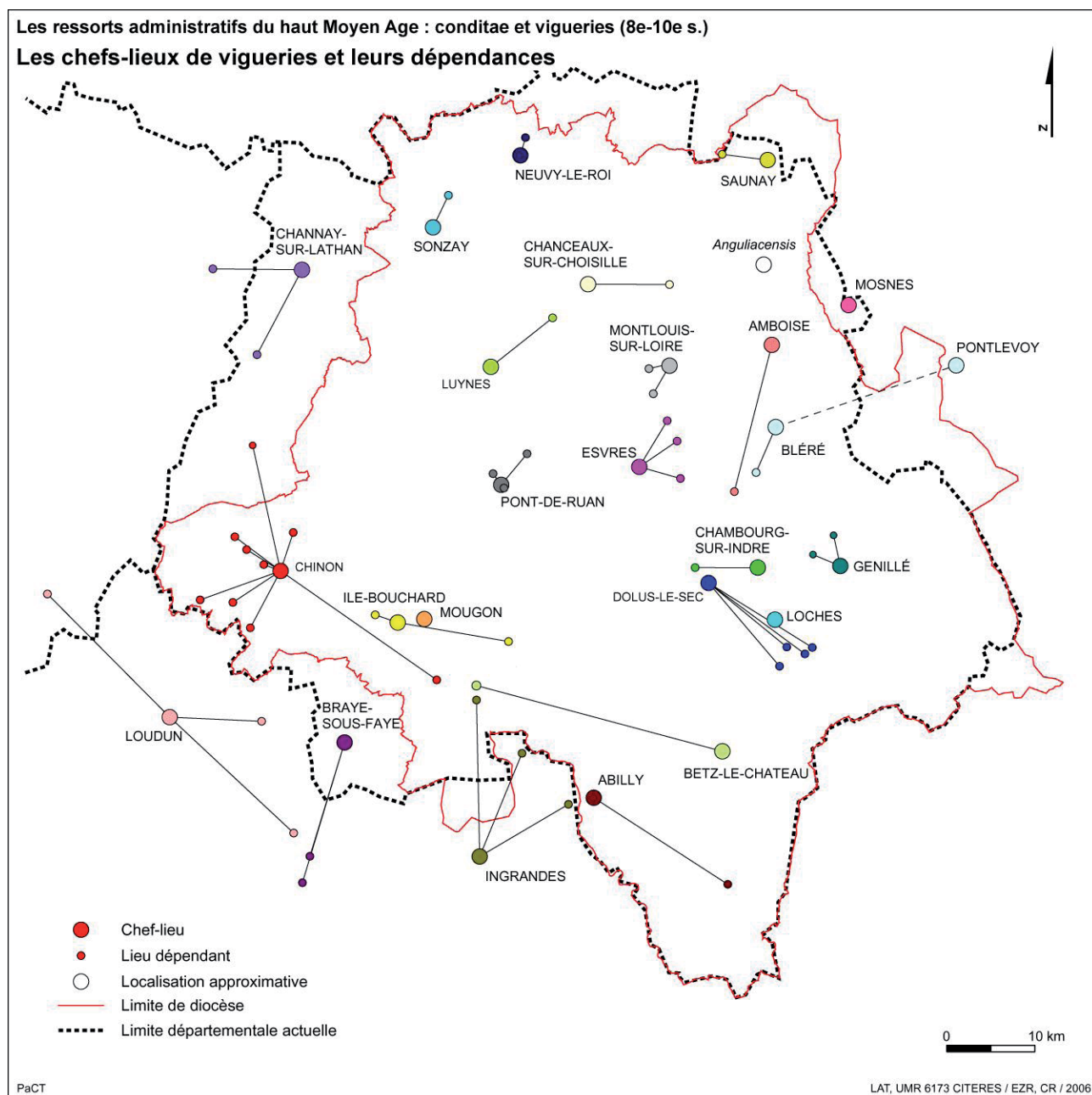
Saumurois au début du 10<sup>e</sup> s. (avant 937), mais en revanche les places-fortes d'Amboise, de Loches et de La Haye (Descartes) en Touraine appartenaient au lignage des comtes d'Anjou depuis la fin du 9<sup>e</sup> s. On peut penser que l'enchevêtrement des dépendances de la *vicaria* de Loches et de celle de Dolus (carte 1) s'explique par le fait qu'elles relevaient d'autorités différentes. Les vigueries relevant du comte d'Anjou et celles relevant du comte de Blois constituaient deux réseaux d'autorité qui se superposaient sur un même territoire (ZADORA-RIO 2008 : 106-110).

Alors qu'à l'époque carolingienne, le terme de *vicaria* a toujours un sens spatial, il le perd vers la fin du 10<sup>e</sup> s. À partir du 11<sup>e</sup> s., il désigne exclusivement les droits de justice, désormais attachés le plus souvent aux châteaux.

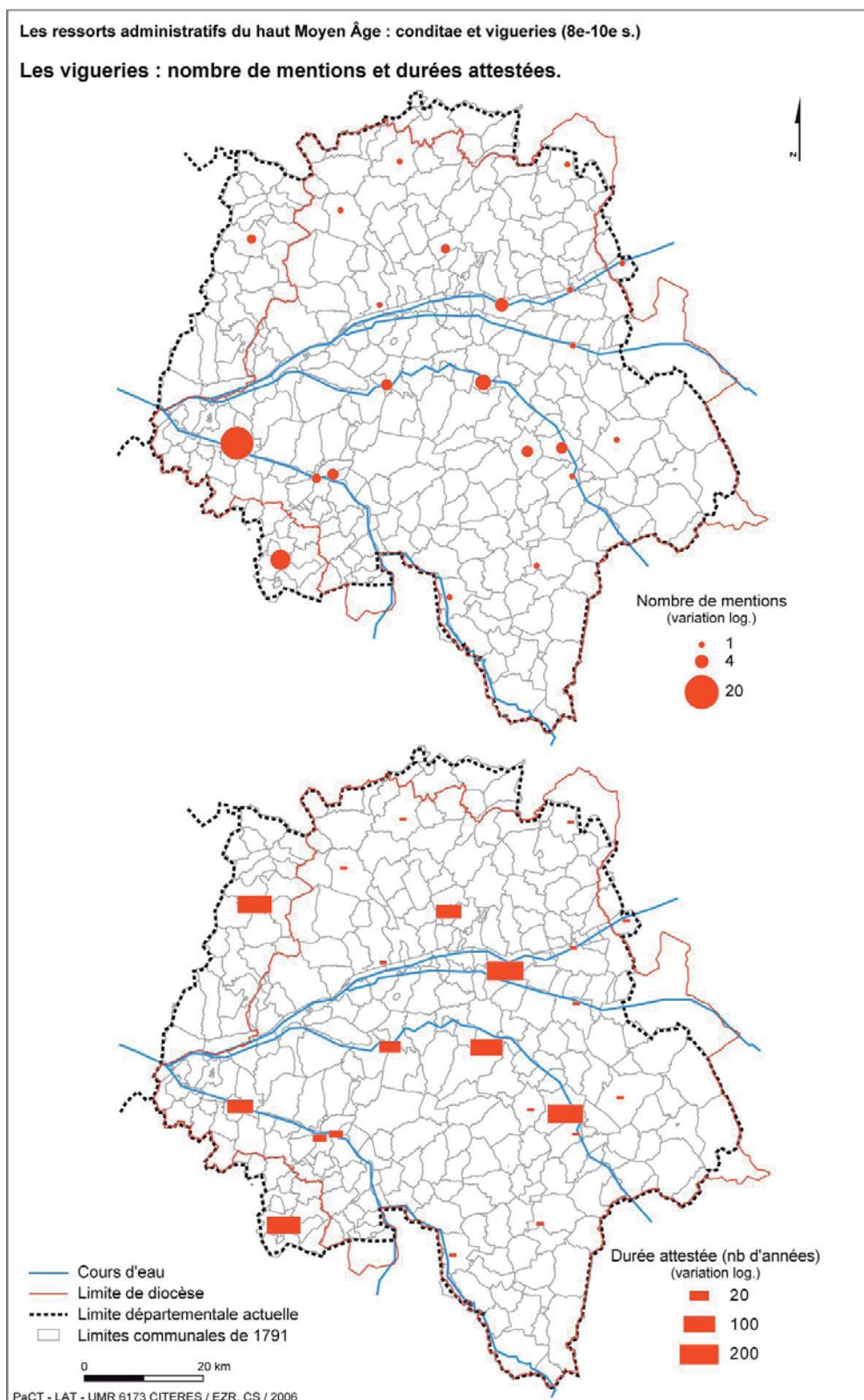
### Bibliographie

ZADORA-RIO 2008

Zadora-Rio É. (dir.) - *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*, Supplément à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, 34, FERACF, Tours.



**Carte 1.** Certaines vigueries s'étendaient sur deux ou trois *pagi*. La viguerie de Chinon comprenait ainsi des lieux situés dans le *pagus* de Poitiers et dans celui d'Angers. La viguerie d'Ingrandes, dont le chef-lieu était situé dans le *pagus* de Poitiers, s'étendait dans le *pagus* de Tours. Certaines *villae* appartenaient à deux vigueries, voire à deux *pagi*. À la fin du 10<sup>e</sup> s., la *villa* de Han (non localisée) est située " en partie dans le *pagus* de Tours et la viguerie de Chinon et en partie dans le *pagus* de Poitiers et la viguerie de Loudun ". Dans l'analyse de la répartition des chefs-lieux de vigueries, il faut certainement tenir compte de l'imbrication des possessions des comtes de Blois et des comtes d'Anjou en Touraine au 10<sup>e</sup> s. Les vigueries relevant du comte d'Anjou et celles relevant du comte de Blois constituaient deux réseaux d'autorité qui se superposaient sur un même territoire (ZADORA-RIO 2008 : 106-110).



**Carte 2.** Les vigueries sont très inégalement attestées en nombre d'actes comme en durée. Onze vigueries sur 23 ne sont connues que par une unique mention, ce qui interdit toute évaluation de leur durée. Huit ont été pérennisées au moins pendant une génération. Certaines, qui ne sont attestées que dans deux à cinq actes, comme celles de Chambourg, de Channay-sur-Lathan, d'Esvres, de Montlouis, ont eu une durée au moins égale à un siècle ou un siècle et demi. Par rapport à celles-ci, la viguerie de Chinon, qui est la plus citée en Touraine avec 19 occurrences, est attestée sur une durée relativement courte, de l'ordre d'un demi-siècle. C'est le cas également du seul siège de viguerie qui ait disparu, celui d'*Anguliacensis*, qu'on peut localiser à proximité de la Brenne, petit affluent en rive droite de la Loire, et qui est mentionné à deux reprises à 58 ans d'intervalle (ZADORA-RIO 2008 : 90-94).